

COMMUNE DE CORRONSAC (Haute-Garonne)

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de CORRONSAC légalement convoqués par **OUPLOMB Thierry**, Monsieur le Maire, le sept septembre deux mille vingt-trois, se sont réunis à la mairie sous sa présidence.

Présents :

Mesdames **BARTHE Marie-Juliette**, **JOUANNOT Isabelle**, **MAUREL Liliane**,

et

Messieurs **BARTHE de MONTMEJAN Gérard**, **DAVID Didier**, **DIDIER Stéphane**, **GILLON Luc**, **JORDAN Luc**, **SARDA Sébastien**, **VERKINDERE Yannick**.

Pouvoirs :

TOMANOVA Sylvie a donné pouvoir à **VERKINDERE Yannick**

CHICH Joël a donné pouvoir à **JOUANNOT Isabelle**

ROULLET Nicolas a donné pouvoir à **OUPLOMB Thierry**

Absents :

GRUGEON Brice

Secrétaire de séance : **JOUANNOT Isabelle**

A l'ordre du jour figuraient les points suivants :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 juillet 2023,
- **Délibérations :**
- Demande de subvention pour l'achat de deux autolaveuses, pour l'école et pour la salle polyvalente;
- Modification durée hebdomadaire d'un emploi (inférieure ou égale à 10% du temps de travail;
- Commerce multiservice, révision du plan de financement ;
- Choix des entreprises pour la construction du commerce multiservice lots 5 à 11 ;
- Adhésion au groupement d'achat d'électricité ;
- Questions diverses.

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2023 :

Le compte-rendu du conseil municipal du 27 juillet 2023 a été approuvé.

- Nombre d'élus : 15
- Nombre de présents : 11, nombre de pouvoirs : 3, nombre d'excusé : 0 nombre d'absent : 1 :
- Nombre de votants : 14 :
- 14 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.

COMMUNE DE CORRONSAC (Haute-Garonne)

2/

DÉLIBÉRATION 2023/30

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE DEUX AUTOLAVEUSES, POUR L'ÉCOLE ET POUR LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire explique que l'autolaveuse de la commune, ayant déjà une quinzaine d'années, subit des pannes récurrentes engendrant des frais de réparation et perturbant le service d'entretien de la salle polyvalente.

Une demande de devis a été faite auprès de notre prestataire EMBALMAG et d'un autre fournisseur SUBRA afin qu'ils nous proposent un nouveau matériel.

Afin de faciliter le nettoyage de l'école, il est par ailleurs proposé aux élus d'acquérir une deuxième autolaveuse car un déplacement du matériel entre la salle polyvalente et l'école présente des difficultés et ne peut se faire sans la présence d'au moins deux personnes.

Le devis reçu et retenu est celui de la société SUBRA qui s'élève à 5140.26 € HT (2 X 2570.26 €) soit 6168.62€ TTC.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de solliciter le Conseil Départemental pour une aide financière pour l'acquisition de ces matériels
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager cette dépense
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits suffisants sont inscrits au budget 2023.

- Nombre d'élus : 15.
- Nombre de présents : 11, nombre de pouvoirs : 3, nombre d'excusé : 0, absent : 1
- Nombre de votants : 14
- 14 Pour , 0 Contre, 0 Abstention.

DÉLIBÉRATION 2023/31

MODIFICATION DURÉE HEBDOMADAIRE D'UN EMPLOI (inférieure ou égale à 10% du temps de travail)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération en date du 07/07/2023 créant l'emploi d'agent technique, à une durée hebdomadaire de 26 heures annualisées.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'agent technique polyvalent au grade d'adjoint technique territorial permanent à temps non complet (26 heures hebdomadaires) afin de renforcer la présence de cet agent suite au départ à la retraite d'un autre agent de la commune.

COMMUNE DE CORRONSAC (Haute-Garonne)

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide :

De porter, à compter du 18/09/2023, de 26 heures (temps de travail initial) à 28 heures (temps de travail modifié) la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'agent technique polyvalent au grade d'adjoint technique territorial permanent.

Précise :

Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

- **Nombre d'élus : 15.**
- **Nombre de présents : 11, nombre de pouvoirs : 3, nombre d'excusé : 0, nombre d'absent : 1**
- **Nombre de votants : 14**
- **14 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.**

DÉLIBÉRATION 2023/32

COMMERCE MULTISERVICE, RÉVISION DU PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur Luc Gillon fait un point d'avancement du projet de création d'un commerce multiservice à Corronsac, actuellement en phase de notification des prestataires suite à dépouillement de l'appel d'offres s'étant déroulé sur les mois de mai et juin 2023.

Afin de prendre en compte la période de forte inflation à laquelle nous assistons actuellement et qui a conduit à des prestations dont les montants dépassent, pour certains lots, les budgets estimés par la maîtrise d'œuvre, il est nécessaire de revoir à la hausse le budget global de l'opération.

Monsieur le Maire souligne toutefois que les différents dossiers de demande de subvention déposés auprès des organismes publics et de l'état voient des retours positifs qui conduiront à amortir l'impact de cette hausse en finançant la plus grande partie.

Vu la délibération N° 2022/31 du 9 novembre 2022 approuvant différentes résolutions relatives à la construction d'un commerce multiservice en lieu et place d'une ancienne maison d'habitation au centre de Corronsac,

Vu la délibération N° 2023/26 du 6 juillet révisant le plan de financement suite à la modification du dispositif d'aide de la région pour l'installation de commerce en milieu rural,

Monsieur le Maire expose les évolutions du plan de financement comme suit :

COMMUNE DE CORRON SAC (Haute-Garonne)

Plan de financement initial

Dépenses		Subventions	
Acquisition du bien	169 231 €****	CD31 Contrat de territoire de 40%	66 400 €
Estimation des travaux	330 000 €	Etat DETR	30% 149 769 €
Dont honoraires et diagnostics***	40 000 €***	Région: Economie de proximité	Plafond 40 000 €
Dont travaux et aléas	290 000 €	CD31: CREONS	Plafond 50 000 €
		Etat: reconquête du commerce rural	Plafond 50 000 €
		Etat: Fonds friches	50% du déficit 37 000 €
Total projet	499 231 €	Total subventions maximum estimées	78,35% 391 169 €

Reste à charge commune = 108 062 € soit 21,6%

Plan de financement révisé

Dépenses		Subventions	
Acquisition du bien	169 231 €****	CD31 Contrat de territoire de Notifiée	66 400 €
Estimation des travaux	400 000 €	Etat DETR	Notifiée 149 769 €
Dont honoraires et diagnostics***	40 000 €***	Région: Economie de proximité	En instruction 40 000 €
Dont travaux et aléas	360 000 €	CD31: CREONS	Votée 106 000 €
		Etat: reconquête du commerce rural	Notifiée 50 000 €
		Etat: Fonds friches	En signature 37 000 €
Total projet	569 231 €	Total subventions maximum estimées	78,9% 449 169 €

Reste à charge commune = 120 062 € soit 21,1%

COMMUNE DE CORRONSAC (Haute-Garonne)

*** le montant de ce poste sera maintenu sous les 40 K€ permettant ainsi de passer le marché de maîtrise d'œuvre en gré à gré.

**** frais de notaire inclus (166 k€ hors frais)

Après avoir entendu la présentation de Monsieur le maire, le conseil municipal procède au vote :

Le plan de financement révisé est approuvé.

- **Nombre d'élus : 15.**
- **Nombre de présents : 11, nombre de pouvoirs : 3, nombre d'excusé : 0, nombre d'absent : 1**
- **Nombre de votants : 14**
- **14 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.**

DÉLIBÉRATION 2023/33

CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA CONSTRUCTION DU COMMERCE MULTISERVICE LOTS 5 à 11

Monsieur le Maire rappelle le bilan fait lors du conseil du 27 juillet 2023 concernant l'appel d'offre lancé pour :

“Création d'un commerce multiservice / espaces partagés” :

A l'issue des négociations menées conformément à l'article 6 du règlement de consultation, des entreprises ont été présélectionnées en fonction du prix proposé et de la valeur technique de leur prestation.

Après avoir été présenté aux membres de la commission Appel d'Offres réunie en mairie le mardi 25 juillet à 18h00 le tableau regroupant les entreprises présélectionnées a été validé afin d'être soumis à l'approbation du conseil municipal de ce jour.

Il est à noter que la période de forte inflation à laquelle nous assistons actuellement a conduit à des prestations dont les montants dépassent, pour certains lots, les budgets estimés par la maîtrise d'œuvre. Par ailleurs le plan de financement intègre une partie très significative de subventions provenant du département, de la région ou de l'état, pour certaines non encore passées en commission et donc non encore acquises.

Sans que cela ne remette en question la viabilité du projet il est néanmoins préférable d'attendre que celles-ci soient sécurisées avant d'engager les PSE (Prestations Supplémentaires Eventuelles) contenues dans certains lots.

Il a donc été proposé et voté le 27 juillet la sélection des quatre premiers lots de l'appel d'offre (qui interviennent de façon chronologique) afin de ne pas prendre de retard sur le planning des travaux dont le démarrage est prévu en septembre.

Suite aux derniers retours positifs des organismes financeurs, préfecture en particulier, il est aujourd'hui mis à l'approbation du conseil les 7 lots suivants (5 à 11), préalablement validés par la commission d'appel d'offre du 25 juillet 2023.

COMMUNE DE CORRONSAC (Haute-Garonne)

Ceci exposé, il est proposé le tableau suivant concernant la sélection des lots 5 à 11 de l'appel d'offre :

N° de lot	Objet	Candidat retenu	Montant total du marché attribué (€HT)	Prestations supplémentaires retenue
Lot 5	Façades	Société SOL FACADES	33 283,74	PSE 2 / PSE 4
PSE 2 = Travaux préparatoires, enduit et soubassement briques sur garage PSE 4 = Soubassement et encadrement des menuiseries brique, corniche périphérique sur multiservice				
Lot 6	Menuiseries Ext.	Société VARIALU	34 493.65	PSE 2.1, PSE 2.2
PSE 2.1 = Portes local stockage et local poubelles PSE 2.2 = 2 fenêtres garage fixes				
Lot 7	Plâtrerie Isolation Menuiseries Int.	Société ETP	42 560,11	PSE 5.1
PSE 5.1 = Cloison CF 1h local poubelle / local stockage				
Lot 8	Carrelage Faïence	Société STARBAT	25 187,74	PSE 3.5
PSE 3.5 = Carrelage 30x30 sur terrasse extérieure				
Lot 9	Peinture nettoyage	Société LAVIGI LAFORET	7 704,80	PSE 2.1
PSE 2.1 = Peinture murs garage				
Lot 10	CVS Plomberie Sanitaires	Société CDS DU TOUCH	31 000,00	PSE 2 / PSE 6 / PSE 7
PSE 2 = Robinet de puisage local poubelles PSE 6 = Pompe de relevage puit PSE 7 = Chambre froide positive				
Lot 11	Electricité	Société INTELEC	24 265,45	PSE 8 / PSE 10
PSE 8 = VMC spécifique PSE 10 = Alarme anti-intrusion				
Soit total des marchés attribués			198 495,49 €	

Ce deuxième lot d'attribution de marché porte donc le montant total des prestations retenues à $139\,842.98 + 198\,495.49 = 338\,338.47$ € HT

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, considérant l'appel d'offre réalisé pour la **Création d'un commerce multiservices / espaces partagés**, le conseil municipal après avoir délibéré :

- **Décide** de retenir les propositions des entreprises citées dans le tableau ci-dessus pour un montant total 198 495,49 € HT

COMMUNE DE CORRONSAC (Haute-Garonne)

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles en référence à ce marché.

- **Nombre d'élus : 15.**
- **Nombre de présents : 11, nombre de pouvoirs : 3, nombre d'excusé : 0, nombre d'absent : 1**
- **Nombre de votants : 14 :**
- **14 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.**

DÉLIBÉRATION 2023/34

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE D'ACHAT D'ELECTRICITE

Monsieur le Maire explique que les marchés publics d'achat d'électricité pour lesquels un groupement de commande a été constitué avec le Sicoval, certaines communes et CCAS, s'achèvent le 31/12/2024.

Le Sicoval va relancer ces marchés pour la période du 1/1/2025 au 31/12/2027 et il propose de constituer un nouveau groupement de commande sur le même principe que le précédent.

Monsieur le Maire rappelle que les groupements de commandes permettent de coordonner et de regrouper les achats de plusieurs collectivités ou entités publiques en vue de réaliser des économies et de mutualiser les procédures de marché.

Les groupements de commande font l'objet d'une convention constitutive qui est signée par l'ensemble des membres et qui définit les modalités de fonctionnement du groupement.

Le Sicoval assurera les missions de coordonnateur du groupement et à ce titre sera chargé de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation des opérations de sélection du cocontractant pour les marchés visés.

La commission d'appel d'offre sera celle du Sicoval.

Le coordonnateur s'engage, dans la convention, à signer les marchés et chaque membre s'assurera de la bonne exécution des marchés en ce qui le concerne.

Les frais divers dus au titre du déroulement de la procédure de consultation seront réglés par le coordonnateur qui n'est pas indemnisé des charges correspondant à ses fonctions.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, approuve l'adhésion au groupement d'achat d'électricité.

- **Nombre d'élus : 15.**
- **Nombre de présents : 11, nombre de pouvoirs : 3, nombre d'excusé : 0, nombre d'absent : 1**
- **Nombre de votants : 14 :**
- **14 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.**

COMMUNE DE CORRONSAC (Haute-Garonne)

5/ QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le maire et Monsieur Luc Gillon expliquent que le livre sur Corronsac « Corronsac les confidences du temps » est enfin disponible.

Comme prévu une partie des profits de la vente de ce livre ira à deux associations : « Les coteaux à côté d'Elodie » pour son action dans le cadre du Téléthon et « Corronsac bien vivre ensemble » pour l'organisation du salon du livre de Corronsac.

Les bénéfices des ventes iront pour 1/3 du montant à « Corronsac bien vivre ensemble » et pour 2/3 à « Les coteaux à côté d'Elodie ».

A ce titre sur les 400 livres édités, 200 seront donnés à « Les coteaux à côté d'Elodie » et 100 à « Corronsac bien vivre ensemble ».

A charge de ces deux associations d'en assurer la promotion et de les vendre selon une organisation à convenir entre eux et sans effet de concurrence.

Les 100 livres restants seront gardés en mairie pour être offerts à différentes occasions (mariages, rencontres avec d'autres collectivités, envoi aux institutions...)

Cette dotation exceptionnelle sera sans effet sur les dotations aux associations (subventions municipales annuelles)

Fin de la séance : 20H00

Date du prochain Conseil Municipal : Jeudi 9 novembre 2023 à 19h00

Date de préparation du prochain conseil municipal : mardi 30 octobre 2023 à 17h30

Fait et délibéré à CORRONSAC, le 14 septembre 2023

Pour extrait certifié conforme,

Au registre sont les signatures

La secrétaire de la séance,
JOUANNOT Isabelle.



Le Maire,
Thierry OUPLOMB.

